

Communauté de Communes
Presqu'île de Crozon Aulne Maritime

Service d'Assainissement Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d’abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	5
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Boues issues des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l’assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d’assainissement type (D204.0).....	10
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
4.	Financement des investissements	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	Etat de la dette du service	16
4.3.	Amortissements	16
4.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime
- Nom de l'entité de gestion : Assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☐	☒
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argol, Camaret-sur-Mer, Crozon, Landevennec, Lanvéoc, Le Faou, Pont de Buis, Roscanvel, Rosnoën, Telgruc-sur-Mer
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

Communes	Dates
Argol	1999
Camaret-sur-Mer	2017
Crozon	2015
Landevennec	1999
Lanvéoc	2015
Le Faou	2017
Pont-de-Buis lès Quimerç'h	2004
Roscanvel	2007
Rosnoën	2006
Telgruc-sur-Mer	1997

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 18/12/2023.. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie à autonomie financière**.

Communes	Exploitant des installations (PR et STEP)	Exploitant des réseaux	Mode de gestion
Argol	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Camaret-sur-Mer	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Crozon	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Landevennec	nc (pas de système d'assainissement collectif)		
Lanvéoc	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Le Faou	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Pont-de-Buis Quimerch	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Roscanvel	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Rosnoën	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service
Telgruc-sur-Mer (Penker)	Eau du Ponant	Eau du Ponant	Prestation de service

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc Penker	Telgruc Croas E Meno
D 201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	528	4508	10 439	NC	1 801	2 164	3 403	1 330	340	2 335	119
D 201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif : fiabilité	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable	Peu fiable

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 10 546 abonnés au 31/12/2025.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc	TOTAL
VP.056 - Nombre d'abonnés total	269	1889	3815	0	612	897	1729	530	185	620	10 546

1.5. Volumes facturés



INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc
VP.068 - Volume facturé : abonnés domestiques	16 978	121 211	555 066	-	40 938	71 327	113 946	25 075	10 264	35 582
VP.068 - Volume facturé : abonnés non domestiques	0	0	-	0	0	0	6 313	0	0	0

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 8 au 31/12/2025.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : Quantité	0	0	3	0	0	3	1	1	0	0

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,712 km de réseau unitaire hors branchements,
- 234,030 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 234, 742 km.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements) (ml)	-	-	-	-	-	-	712	-	-	-
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements) (ml)	5 519	41 067	83 400	204	12 805	20 284	40 485	13 629	5 439	11 198

Inventaire des postes de relevage, stations d'épuration et points de délestage :

Ouvrage	Quantité
Postes de relevage :	67
Délestages :	2

Dénomination	Commune	Type d'installation	X	Y
Pont Lorbic	Argol	PR	158255	6819244
Penfrat	Camaret-sur-mer	PR		
Keraudren	Camaret-sur-mer	PR	138405	6823881
APAS	Camaret-sur-mer	PR	135789	6823082
Rocamadour	Camaret-sur-mer	PR	137663	6824828
Tephany	Camaret-sur-mer	PR		
Alsace-Lorraine	Camaret-sur-mer	DELESTAGE		
Armorique	Crozon	PR	145627	6820603
Atlantique	Crozon	PR	142674	6817426
CES	Crozon	PR	144936	6821056
Clouchouren	Crozon	PR	144763	6823114
Coadic	Crozon	PR	144833	6821381
Etang - Le Fret	Crozon	PR	144086	6824338
Hent Poraon	Crozon	PR	150654	6819860
Ile Longue 1 - Le Fret	Crozon	PR	143222	6825860
Ile Longue 2 - Taladec'h - Le Fret	Crozon	PR	143377	6825424
Kerbasguen	Crozon	PR	143027	6818544
Lamboezer	Crozon	PR	146217	6819847
Lescoat	Crozon	PR	144833	6821815
Loc'h	Crozon	PR / Bassin tampon 80 m3	143299	6818130
Menez Gorre	Crozon	PR	146197	6820402
Menhir	Crozon	PR	145736	6819416

Dénomination	Commune	Type d'installation	X	Y
Pen An Ero	Crozon	PR	143886	6823880
Port du Fret - Le Fret	Crozon	PR	143886	6824741
Portzic	Crozon	PR	144687	6819234
Postofort	Crozon	PR	146176	6819322
Postolonnec	Crozon	PR / Bassin tampon 60 m3	146808	6819327
Route de Dinan	Crozon	PR	143865	6820356
Rue des déportés 1	Crozon	PR	142994	6818265
Rue des déportés 2	Crozon	PR	143163	6818246
Toul An Trez	Crozon	PR / Bassin tampon 340 m3	144099	6819009
Trélanec	Crozon	PR / Bassin tampon 40 m3		
Hellen	Lanvéoc	PR	147311	6823784
La Cale	Lanvéoc	PR	147649	6825190
Rue du Fret	Lanvéoc	DELESTAGE		
Diwan	Le Faou	PR	170523	6824037
Ecoles	Le Faou	PR / Bassin tampon 100 m3		
Kerdour	Le Faou	PR	168459	6823870
La grève	Le Faou	PR	168018	6823679
Lanvoy 1	Le Faou	PR	167760	6823852
Lanvoy 2	Le Faou	PR	167401	6824065
Pont Coat	Le Faou	PR	169523	6824033
Quiella	Le Faou	PR	169017	6823844
Route de Quimerc'h	Le Faou	PR	170899	6823926
Touloudu	Le Faou	PR		
Etang	Pont de Buis	PR		
Kergaëric	Pont de Buis	PR	172873	6818952
Kerval - Maison de retraite	Pont de Buis	PR	173614	6821487
La vallée	Pont de Buis	PR	174194	6820169
Le Drenit	Pont de Buis	PR	175105	6817993
Livbag	Pont de Buis	PR	174535	6819749
Pont Neuf	Pont de Buis	PR	175636	6819376
Route de Quimper	Pont de Buis	PR	174776	6817513
Rue de Brest	Pont de Buis	PR	175405	6819103
Rue des Jardins	Pont de Buis	PR	174582	6818734
Saint Luc	Pont de Buis	PR		
Ty Beuz	Pont de Buis	PR	173966	6818705
CPEOM	Roscanvel	PR	140506	6826596
Fraternité	Roscanvel	PR	140377	6827425
Kervian	Roscanvel	PR	140696	6827349
Le Port	Roscanvel	PR	141446	6828280
Pont Scorff	Roscanvel	PR	141478	6828707
An Duchen	Rosnoën	PR	167063	6820142
Gorre Menez	Rosnoën	PR	166704	6819712
Rozon	Rosnoën	PR	166711	6820431
Stang Ar Vezén	Rosnoën	PR	166511	6819911
Rue de Quimerch	Rosnoën	PR		
Iroise	Telgruc-sur-mer	PR	154396	6818108
Pencran	Telgruc-sur-mer	PR	155509	6817656



1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 12 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc Penker	Telgruc Croas E Meno
Capacité (eh)	340	7 000	17 700	-	1 500	5 300	Morduc : 4 200 Goastalan : inconnu (env. 50 eh)	1 600	600	1 800	200
Type de traitement	Lagune	Boues activées + UV	Membraire	-	Boues activées	Boues activées + UV	Morduc : Boues activées + UV Goastalan : Filtre à sable	Membraire	Boues activées + ZRV	Membraire	Boues activées

1.9. Boues issues des ouvrages d'épuration

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc Penker	Telgruc Croas E Meno
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées (TMS)	nc	38,0	113,0	nc	26,0	102,7	51,0	10,9	-	13,0	-
VP.209 : Tonnage total des boues admises par une filière conforme (TMS)	nc	36,7	106,0	nc	6,4	73,4	31,0	7,2	4,0	4,8	0,05
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable	Fiable

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 sont présentés ci-dessous. Les tarifs applicables au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont consultables dans le tableau de calcul de la redevance (indicateur D204).

GRILLE TARIFS 2025 (DELIBERATION)

Commune	PF (HT)	PV (HT)
Argol	98,89 €	1,79 €
Camaret	151,90 €	2,06 €
Landévennec	158,18 €	2,43 €
Lanvéoc	142,51 €	2,28 €
Le Faou	118,89 €	1,89 €
Pont de Buis	91,58 €	1,91 €
Roscanvel	150,88 €	2,29 €
Rosnoen	101,07 €	2,05 €
Telgruc	142,57 €	2,27 €

Commune	PF (HT)	PV 1 (HT) (0 à 200 m3)	PV 2 (HT) (201 à 500 m3)	PV 3 (HT) (>500 m3)
Crozon	116,97 €	2,4779 €	3,8425 €	4,0684 €

CALCUL MONTANT REDEVANCE / M3

Redevance AELB € HT/ m3	Montant part variable 120 m3 € HT	TVA	Montant TTC 120 m3	Montant € TTC/m3 (base 120 m3)
0,084	224,88	10%	356,15	2,97
0,084	257,28	10%	450,10	3,75
0,084	301,68	10%	505,85	4,22
0,084	283,68	10%	468,81	3,91
0,084	236,88	10%	391,35	3,26
0,084	239,28	10%	363,95	3,03
0,084	284,88	10%	479,34	3,99
0,084	256,08	10%	392,87	3,27
0,084	282,48	10%	467,56	3,90

Redevance AELB € HT/ m3	Montant part variable 120 m3 € HT	TVA	Montant TTC 120 m3	Montant € TTC/m3 (base 120 m3)
0,084	307,43	10%	466,84	3,89

Au 01/01/2025 (€ HT)		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)	Logement unique ou maison individuelle ou local commercial	2 535 €
	Immeuble ou ensemble construit comportant plusieurs logements	2 535 € pour l'immeuble puis montant forfaitaire par logement : • Studio ou T1 : 507 € • T2 : 1014 € • T3 : 1521 € • T4 : 2028 € • T5 et plus : 2535 €
Participation aux frais de branchement	• Forfait de base : réalisation d'un raccordement au réseau d'assainissement (longueur ≤ 5ml) : 2 900 € • Mètre linéaire supplémentaire : 101,40 €/ml	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs collectifs.
- Délibération du 16/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibérations du 16/12/2024 et du 03/02/2025 effectives à compter du 01/01/2025 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les tarifs ont été élaborés sur la base du schéma de convergence tarifaire fait par la communauté de communes en 2022 et qui couvre la période 2022-2031. La convergence des tarifs est prévue pour l'année 2032.

Ce schéma de convergence a défini, pour chaque année de la période de convergence des tarifs de parts fixes (PF) et de parts variables (PV) par commune. Ces tarifs ne tiennent pas compte de l'inflation ce qui est donc fait annuellement lors de la révision des tarifs.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité en fonctionnement :

Type de recette	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usagers domestique et non domestiques	1 721 507 € (compte 70611)
Recette pour boues et effluents importés	0
Total recettes de facturation	1 721 507 €
Recettes de raccordement	129 033.86 € (compte 704)
Prime de l'Agence de l'Eau	55 181.11 € (compte 70611 – Service A11)
Contribution exceptionnelle du budget général	500 000 €
Total autres recettes	+684 214.97 €
TOTAL DES RECETTES	2 405 721.97

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 1 721 507 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camar et	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc
P201.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement	117%	95%	85%	0%	77%	82%	99%	100%	119%	57%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 029-200066868-20260928-169_2026-DE

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camar et	Crozo n	Landé vennec	Lanvé oc	Le Faou	de Buis	Rosca nvel	Rosno ën	Telgru c
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/ 15 points)										
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/ 30 points)										
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	58%	29%	75%	100%	34%	28%	67%	100%	89%	99%
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	63%	18%	98%	0%	93%	0%	86%	0%	88%	11%
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/ 75 points)										
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	57%	12%	1%	0%	23%	0%	39%	23%	36%	74%
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾ <i>(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte</i>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui	Oui	Oui	NC	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
P 202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (TOTAL / 120 points)	36	15	15	NA	29	15	39	30	91	30

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camar ret	Crozo n	Landé venne c	Lanvé oc	Le Faou	Pont de Buis	Rosca nvel	Rosno ën	Telgru c Penke r	Telgru c Croas E Meno
VP.176 - Charge entrante en DBO5 - Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 calculée à partir de la charge réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année. (kg/j)	24	151	371	-	39	142	191	38	13	32	5
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : %	100% (Conforme)	donnée non disponible (non-conformité locale)	donnée non disponible (en cours de remise en conformité locale)	0% (Non conforme ERU)	donnée non disponible (en cours de remise en conformité locale)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	donnée non disponible (non-conformité locale)	100% (Conforme)	donnée non disponible (en cours de remise en conformité locale)	donnée non disponible (en cours de remise en conformité locale)

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camar ret	Crozo n	Landé venne c	Lanvé oc	Le Faou	Pont de Buis	Rosca nvel	Rosno ën	Telgru c Penke r	Telgru c Croas E Meno
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU : %	donnée non disponible	100% (Conforme)	100% (Conforme)	0% (Non conforme)	0% (Non conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	donnée non disponible

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camar ret	Crozo n	Landé venne c	Lanvé oc	Le Faou	Pont de Buis	Rosca nvel	Rosno ën	Telgru c Penke r	Telgru c Croas E Meno
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU : %	donnée non disponible	donnée non disponible (non-conformité locale)	100% (Conforme)	0% (Non conforme)	donnée non disponible (non-conformité locale)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	100% (Conforme)	donnée non disponible (non-conformité locale)	donnée non disponible

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

INDICATEURS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscannvel	Rosnoën	Telgruc Penker	Telgruc Croas E Meno
VP.209 : Tonnage total des boues admises par une filière conforme (TMS)	Aucune boue évacuée	38	113	Aucune boue évacuée	26	102.7	51	10.9	Aucune boue évacuée	13	Aucune boue évacuée
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées (TMS)		38	113		26	102.7	51	10.9		13	
Filière mise en œuvre	-	Compostage	Compostage / Epandage	-	Epandage	Compostage	Epandage	Incinération	-	Compostage	-
Conformité de la filière	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 % (Conforme)										

Remarque : dans le cadre des travaux de restructuration de la STEP de Camaret, un volume de 50 m3 de boue a été extrait de l'ancienne bache à boues et envoyé sur la STEP de Crozon au cours de l'année avec l'accord de la DDTM.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 487 317.5 €
Montants des subventions en €	848 732.86 € (chapitre 13)
Montants des contributions du budget général en €	500 000 €

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 130 476 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital (compte 1641)	753 681.30
	en intérêts (compte 66111)	256 300.18

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 0 €. La mise à jour de l'ensemble des amortissements qui est un préalable pour l'application des dotations suite au transfert de la compétence par les communes, est en cours.

4.4. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Le 24/03/2025, le Conseil Communautaire a validé le programme pluriannuel ci-dessous.

Le programme pluriannuel repose sur celui qui a été élaboré en 2021 dans le cadre du Schéma Directeur Communautaire des Eaux Usées.

La version de 2021 a été actualisé de la façon suivante :

- Intégration des actions présentes dans les programmes d'actions approuvés par les communes.
- Adaptation de la planification de certaines actions pour tenir compte
 - o des priorités identifiées dans le schéma directeur, par les élus du CE Assainissement et par la DDTM
 - o de l'avancement à ce jour des actions
 - o de la capacité de financement par la CCPCAM
- Actualisation des coûts des actions

PROGRAMME D'ACTIONS ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES 2025-2034

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/03/2025

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Argol	70 000	350 000	355 000	114 250						
1-Lutte déversement			5 000	114 250						
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification			5 000	114 250						
Kemeyet			5 000							
Amont STEU				114 250						
2-Amélioration traitement	70 000	350 000	350 000							
3-STEP	70 000	350 000	350 000							
Nouvelle STEU	70 000	350 000	350 000							
Camaret-sur-mer	1 420 000		928 750	220 000						
1-Lutte déversement			708 750							
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification			708 750							
rue Lagatjar			304 500							
rue du chanoine Bossénec			67 750							
rue du stade			153 500							
rue du Grannoc			110 000							
rue du château d'eau et rue des primervères			73 000							
2-Amélioration traitement	1 380 000		220 000	220 000						
3-STEP	1 380 000									
Réhabilitation	1 380 000									
5-BASSIN TAMPON			220 000	220 000						
Bassin tampon			220 000	220 000						
3-Autosurveillance & Diag perm	40 000									
11 ETUDES GENERALES	30 000									
Analyse Risque de Défaillance	30 000									
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification	10 000									
PR Keraudren	10 000									

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Crozon	1 143 000		10 000	1 070 050	445 000	45 000				
1-Lutte déversement	858 000			670 050						
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification				670 050						
de Hent An Treuz à rue Jean Bart				551 700						
rues Myrdhine + Alain				118 350						
5-BASSIN TAMPON	858 000									
Bassin tampon amont PR Ménez Gorre / Sligo	550 000									
Bassin tampon amont PR CES / Treyer	308 000									
2-Amélioration traitement	185 000			400 000	445 000	45 000				
3-STEP	185 000			400 000	445 000	45 000				
Emissaire de rejet				400 000	400 000					
Assainissement de Kerdreux					45 000	45 000				
Assainissement de Menesguen	185 000									
3-Autosurveillance & Diag perm	20 000		10 000							
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification	20 000		10 000							
PR Coadic			10 000							
Equiperment du point A5	20 000									
8-Conformité documentaire	80 000									
10 GESTION DOCUMENTAIRE	50 000									
Diagnostic RSDE	25 000									
Campagne de recherche RSDE	25 000									
11 ETUDES GENERALES	30 000									
Etude sur l'impact rejet eaux traitées STEP Lostmarc'h	30 000									
Landévennec	75 000	1 142 601	994 890							
2-Amélioration traitement	75 000	1 142 601	994 890							
3-STEP	75 000	1 142 601	994 890							
Création réseau et STEP Landévennec	75 000	1 142 601	994 890							
Lanvéoc	275 256	1 959 256	2 236 913							
1-Lutte déversement	96 850	353 600	452 850							
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification	96 850		452 850							
secteur G11-Grand Rue-52 ml	46 100									
secteur H46-rue de Kerlaboussec-65 ml	50 750									
secteur G21--290 ml - rue du Poulmic + rue navarrou			238 500							
secteur C24-116 ml Camp SNCF (PR Cale) - 1			82 900							
secteur C23 - 123 ml - Camp SNCF (PR Cale) - 2			84 950							
secteur C25- 60 ml - Amont PR Cale - rue de la grève			46 500							
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification		353 600								
La Cale (Renforcement pompage et refoulement)		197 500								
Hellen (Renforcement pompage et refoulement)		156 100								
2-Amélioration traitement	178 406	1 605 656	1 784 063							
3-STEP	178 406	1 605 656	1 784 063							
Nouvelle STEU	178 406	1 605 656	1 784 063							

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Le Faou	48 050		1 500	196 150						
1-Lutte déversement	8 050		1 500	196 150						
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification	8 050		1 500	196 150						
Quai de Quélen			500							
route de quimerch			1 000							
rue de la rive				160 600						
Impasse des lilas				35 550						
vieille route de Landemeau - 11 ml	8 050									
3-Autosurveillance & Diag perm	40 000									
11 ETUDES GENERALES	30 000									
Analyse Risque de Défaillance	30 000									
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification	10 000									
PR Lanvay 1	10 000									
Pont-de-Buis-Lès-Quimerch	60 000			750 300						
1-Lutte déversement				750 300						
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification				750 300						
Rue de Quimper				222 600						
rue de ty Beuz - est				104 850						
Rte du Beuzit + Imp. François Villon				364 150						
Amont entrée STEU				57 900						
Elimination racines - rue de ty Beuz - ouest				800						
3-Autosurveillance & Diag perm	60 000									
11 ETUDES GENERALES	30 000									
Analyse Risque de Défaillance	30 000									
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification	30 000									
Installation débitmètre PR Rte de Quimper, Rue des Jardins, PR Ty Beuz	30 000									
Roscanvel	20 000			844 950						
1-Lutte déversement				844 950						
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification				844 950						
Rte de Karrant An Iliz				200 350						
Venelle du Penker				181 450						
Rte du Penker				128 450						
Rte de Menez Ar Vel				144 100						
Rte de Trévarguen				190 600						
3-Autosurveillance & Diag perm	20 000									
2-PR : Renouvellement / Réhab / Modification	20 000									
Mise en conformité équipements d'autosurveillance AS Roscanvel	20 000									

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Telgruc-sur-mer	747 550	240 000	2 695 000	2 695 000						
1-Lutte déversement	565 550	240 000								
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification	565 550	240 000								
rue des écoles	179 400									
transfert Kroas E Meno		240 000								
rue du Poul Bléïs	386 150									
2-Amélioration traitement	182 000		2 695 000	2 695 000						
11 ETUDES GENERALES	90 000									
Etude technico-économique	90 000									
1-RESEAU : Renouvellement / Réhab / Modification	92 000									
Rehabilitation des réseaux de Croas E Meno selon suite démarche Assurance	92 000									
3-STEP			2 695 000	2 695 000						
Nouvelle STEU			2 695 000	2 695 000						
CCPCAM	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
3-Autosurveillance & Diag perm	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
8 CONTRÔLES INSTALLATIONS PRIVEES	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Contrôles de branchement	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
TOTAL GENERAL	3 918 856	3 751 857	7 282 053	5 950 700	505 000	105 000	60 000	60 000	60 000	60 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2025, les montants qui ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité sont les suivants :

INDICATEUR RS SISPEA	Argol	Camaret	Crozon	Landévennec	Lanvéoc	Le Faou	Pont de Buis	Roscanvel	Rosnoën	Telgruc
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€ HT TVA exclue)	1 724,08	5 239,94	15 650,65	-	1 936,12	853,73	3 357,90	1 284,33	-	5 423,62

5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
-	-

Commentaire : Aucun opération de coopération décentralisée n'a été mise en place en 2025.